



Référentiel du titre de Sophrologue

Article L6113-1 ([en savoir plus sur cet article](#)) créé par la [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'ÉVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>Activité 1 (A1) - Conduire un premier entretien et concevoir un projet d'accompagnement répondant aux attentes du(des) client(s).</p> <p><i>Au cours d'un premier entretien avec le(s) client(s), le, la sophrologue écoute la demande, expose le cadre de l'accompagnement sophrologique et évalue la possibilité et la pertinence d'un tel accompagnement. Dans l'affirmative, ce(cette) dernier(ère) conçoit un projet d'accompagnement adapté, à travers un programme progressif de séances.</i></p>	<p>- Réaliser l'anamnèse sophrologique du(des) client(s) pour recueillir l'ensemble des informations nécessaires à la conception d'un projet d'accompagnement sophrologique, en utilisant un questionnaire spécifique et structuré.</p>	<p>- Mise en situation professionnelle reconstituée à partir d'une étude de cas portant sur la conduite d'un entretien préalable et la conception d'un projet d'accompagnement réalisées de manière orale.</p> <p>- Mise en situation professionnelle reconstituée à partir d'une étude de cas portant sur la conduite d'un entretien préalable et la conception d'un projet d'accompagnement réalisées de manière écrite.</p>	<p>- Le questionnaire de l'anamnèse est structuré et complet au regard de la méthode sophrologique.</p> <p>- Les informations liées au(x) client(s), à son(leur) environnement, ses(leurs) attentes et ressources sont clairement identifiées.</p>
	<p>- Exposer le cadre de l'accompagnement sophrologique au(x) client(s) pour lui(leur) donner une vision claire et réaliste et permettre son(leur) adhésion, en évoquant les grands principes et le déroulement de l'accompagnement.</p>		<p>- La présentation du cadre de l'accompagnement respecte le code de déontologie du sophrologue, est adaptée au(x) client(s) et sa compréhension est vérifiée.</p>
	<p>- Valider un engagement réciproque pour concevoir un projet d'accompagnement sophrologique.</p>		<p>- Le projet d'accompagnement est argumenté et justifié.</p>
	<p>- Concevoir un projet d'accompagnement sophrologique adapté aux spécificités du(des) client(s) et structuré séance par séance pour animer la première séance de sophrologie du projet et mettre en œuvre le projet d'accompagnement.</p>		<p>- Le programme des séances est expliqué, adapté aux spécificités du(des) client(s) et respecte la progression pédagogique de la méthode sophrologique.</p>

<p>Activité 2 (A2) – Animer une séance de sophrologie et mettre en œuvre le projet d’accompagnement en l’ajustant si nécessaire.</p> <p><i>Le, la sophrologue anime chaque séance selon le projet d’accompagnement établi en suivant 4 étapes structurées. Il présente d’abord la technique sophrologique à pratiquer. Puis il réalise la guidance de celle-ci. Il analyse ensuite l’expérience vécu avec le (les) client(s). Enfin, il adapte ou maintien le programme du projet d’accompagnement.</i></p>	<p>- Présenter au(x) client(s) la technique à pratiquer pour donner une structure à l’expérience à vivre en montrant les exercices et les postures corporelles à adopter.</p>		<p>- La technique sophrologique est présentée de façon claire et adaptée aux spécificités du(des) client(s).</p> <p>- La technique sophrologique utilisée est conforme à la méthode sophrologique.</p>	
	<p>- Guider la technique sophrologique pour permettre au(x) client(s) d’expérimenter la vivance et de mobiliser ses(leurs) capacités en respectant la méthode sophrologique.</p>		<p>- Mise en situation professionnelle réelle avec des volontaires, portant sur l’animation d’une séance de sophrologie réalisée d’une manière orale.</p>	<p>- La guidance de la technique sophrologique correspond à la présentation réalisée préalablement et est adaptée aux spécificités du(des) client(s).</p>
	<p>- Réaliser une analyse vivantielle avec le(s) clients pour donner du sens à la vivance et l’(les) encourager à reproduire la pratique en utilisant une écoute phénoménologique et un questionnement spécifique.</p>			<p>- L’écoute et le questionnement de l’analyse vivantielle sont adaptés et respectent la méthode sophrologique.</p>
	<p>- Adapter ou maintenir le programme du projet d’accompagnement initialement établi pour optimiser son efficacité en utilisant les résultats de l’analyse vivantielle.</p>		<p>- Analyse écrite de la mise en œuvre d’un projet d’accompagnement auprès de volontaires.</p>	<p>-L’analyse et les propositions de maintien ou de modification du programme sont argumentées techniquement.</p>



Activité 3 (A3) – Créer, développer et pérenniser l'activité professionnelle. <i>Le, la sophrologue est un chef d'entreprise qui crée, développe et pérennise son activité. Il/elle élargi progressivement son offre de service en proposant des prestations variées et adaptées aux besoins du marché tout en actualisant ses savoir et savoir-faire du métier.</i>	<p>- Créer son activité professionnelle pour exercer le métier de sophrologue en respectant la législation en vigueur et en réalisant l'ensemble des études et démarches nécessaires (étude de marché, business plan, choix du statut, locaux, démarches administratives, ...).</p>		<p>- La faisabilité et la viabilité du projet professionnel sont démontrées.</p>
	<p>- Créer des tableaux de bord pour suivre et développer son activité professionnelle et mettre en œuvre l'ensemble des actions nécessaires pour sa pérennisation.</p>	<p>- Business plan écrit de création d'une activité de sophrologue sur 3 ans incluant les tableaux de bord de suivi de l'activité.</p>	<p>- Les tableaux de bord sont adaptés à l'activité de sophrologue.</p>
	<p>- Réaliser une veille documentaire et participer aux différentes manifestations de la profession pour actualiser les savoir et les savoir-faire du métier de sophrologue et s'adapter aux évolutions du marché.</p>	<p>- Dossier écrit présentant les actions permettant l'actualisation des savoir et des savoir-faire.</p>	<p>- La veille documentaire réalisée et les actions mises en place permettent de suivre les évolutions du métier.</p>